



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

France Télécom

Question écrite n° 88707

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la fonction publique à propos du plan de suppressions d'emplois annoncé chez France Télécom. Cette entreprise qui a doublé son bénéfice en 2005 et qui, de ce fait, doublera le dividende versé à ses actionnaires, a annoncé une nouvelle réduction de ses effectifs de 17 000 personnes dans le monde d'ici à 2008 dont 16 000 en France. A la fin de l'année 2004, cet opérateur de téléphonie employait en France, 120 000 personnes où 80 000 sont des fonctionnaires dont 5 700 dans la région du Nord - Pas-de-Calais. On se doit de rappeler que depuis 1993, la région a perdu 400 emplois chaque année. En 2006, 200 personnes vont encore quitter l'entreprise. Cette baisse drastique des effectifs a des conséquences néfastes sur les conditions de travail des salariés dont les missions se multiplient au détriment des clients. L'entreprise fait appel couramment à des CDD et des CDI à temps partiel. En plus de précariser l'emploi, l'opérateur de téléphonie aggrave le chômage de notre région avec un taux de 13,2 %, elle se situe désormais au 22e et dernier rang des régions métropolitaines. Les syndicats dénoncent ce plan de licenciement qui est contraire à la stratégie de développement des nouveaux services tels que « Ma ligne TV » ou la visiophonie que France Télécom doit accroître pour faire face à la concurrence ardue. Afin de répondre à ces nécessités, des techniciens, en nombre suffisant, rompus à ces technologies, doivent assurer un réseau fiable et de qualité. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement sur cette question et notamment les mesures qui seront de nature à pérenniser les missions de proximité des salariés de France Télécom. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'industrie.

Texte de la réponse

Dans un contexte sectoriel marqué par le ralentissement de la croissance de son chiffre d'affaires, le durcissement de la concurrence et par des mutations technologiques très rapides, France Télécom a été conduit début 2006 à annoncer une accélération de la mise en oeuvre de son plan de modernisation dit plan « NEX T ». Ce plan suppose une transformation profonde des structures et des modes de fonctionnement interne du groupe, l'adaptation de sa structure de coûts et la mobilisation des compétences dans les domaines clés. Dans ce cadre, France Télécom a annoncé une diminution nette de ses effectifs d'environ 17 000 personnes. Des redéploiements seront par ailleurs menés afin de développer de nouvelles compétences pour les salariés du groupe, et de nouveaux talents seront parallèlement recrutés d'ici 2008 pour faire face aux nouveaux défis technologiques. Sur la France, France Télécom ne prévoit aucun licenciement puisque les réductions d'effectifs envisagées résultent de départs en retraite non remplacés, de départs de fonctionnaires optant pour le programme de mobilité vers la fonction publique, de personnels choisissant de bénéficier d'un congé de fin carrière jusqu'à fin 2006, ou d'un des dispositifs alternatifs qui seront mis en place dès 2007 (notamment projet personnel de création d'entreprise).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88707

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : fonction publique

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2687

Réponse publiée le : 16 mai 2006, page 5212